

Comité des usagers
(Services délégués : gaz, eau, chauffage/eau chaude sanitaire)
En date du jeudi 9 juin 2016 – salle du conseil

Présents

<p><u>Pour la Mairie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LORIDANT Paul • M. ERNST Williams • Mme BOUNSSAIR Leïla 	<ul style="list-style-type: none"> • 3ème Maire Adjoint • Directeur des Services Techniques • Assistante Affaires foncières et économiques
<p><u>Pour les intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PAYET Sandra • Mme GUERN Audrey • M. GUINET Pierre • M. DEROEUX Christian • M. LACOMBE Guy • M. SAMARAN Pierre-Jean • M. SOULA Gaël • M. BOISSARD Hubert 	<ul style="list-style-type: none"> • GRDF • Lyonnaise des Eaux • Enerlis • Enerlis • Enerlis • Energie & Service • Energie & Service
<p><u>Pour les usagers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme BOURGEOIS Christiane • M. BEAUDET Éric • M. CARTERET Éric • M. GABORIAU Francis • M. REVERDY Guillaume • Mme BENFARES Dahbia • M. DUQUESNE Joël • M. JOFFIN Johann • Mme NGUYEN Marie • Mme SAMBA Inès • Mme VABRE Béatrice • Mme ZGUIOUAR Fatima • Mme NOBLECOURT Françoise • M. BENUFFE Philippe • Mme JACQUEMIN Brigitte • Mme BRETECHER Camille • Mme GENTIL Nicole • M. GARDES Daniel • Mme RAYNAL Corinne 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Avelines • Bois du Roi • Bois du Roi • Bois du Roi • Bois du Roi • Brumaire • Brumaire • Brumaire • Brumaire • Brumaire • Brumaire • Brumaire • Courdimanche • Frimaire • Frimaire • Jardins d'Orthésie • Jardin des Lys • Les Chardons • Les Pampres

<ul style="list-style-type: none"> • M. LESAGE Bernard • Mme MAIRESSE Sophie • Mme MARTIN Marie-Elisabeth • M. MONIER Jacques • M. RIMASSON Jean-Pierre • Mme ETCHEBARREN Hélène • Mme GEFFROY Françoise • Mme PICOULEAU Cécile • Mme MELINI Françoise • M. WOLF Jean-Jacques • • M. BOURGET Gérard 	<ul style="list-style-type: none"> • Tournemire • Tournemire • Tournemire • Tournemire • Tournemire • La Treille • Vaucouleur • Vaucouleur unité 1 • Vaucouleur Dordogne • Vignes de Bures • Association CLCV
<p><u>Pour les syndics de copropriété</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme SORIEUL Françoise • M. RICCI Laurent <p><u>Pour les bailleurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DOREY Jean-Jacques 	<ul style="list-style-type: none"> • Loiselet & Daigremont • Syndic bénévole Vaucouleur 1 • OPIEVOY

En préambule, M. LORIDANT ouvre la réunion à 20h07.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la présentation des rapports d'activités de l'année 2015 de :

- **Concession gaz** : présentation par Madame Sandra PAYET, GRDF;
- **DSP Eau** : présentation par Mme GUERN, Lyonnaise des Eaux ;
- **DSP Chauffage** : présentation par M. DEROEUX et M. LACOMBRE, Enerlis
- Intervention de M. SOULA, bureau de contrôle Energie et Service.

La réunion de ce soir donne l'occasion aux administrés de faire part de leurs observations sur ces bilans.

1^{ÈRE} PARTIE – Présentation GRDF

Mme PAYET, interlocutrice GRDF pour la Commune des Ulis présente le rapport d'activités pour l'année 2015.

Dans le cadre de sa concession, GRDF a en charge la gestion des canalisations appartenant à la Commune des Ulis et la distribution du gaz naturel. Il est à noter que GRDF n'est pas un fournisseur d'énergie.

L'inventaire du Patrimoine

En 2015, GRDF a géré 32 112 m de réseaux de gaz pour 4 498 compteurs (centre-ville et Courtabœuf). Les canalisations de gaz sont en acier ou en polyéthylène.

Il y a 809 compteurs dits « inactifs » qui correspondent aux compteurs existants mais qui ne sont plus utilisés.

Un habitant demande si un compteur inactif reste branché au réseau de gaz :

Mme PAYET répond qu'au moment de la résiliation, un agent ferme manuellement l'accès au gaz au niveau du compteur.

La protection et l'entretien du réseau

En 2015, GRDF a contrôlé 5350 m de réseau. Le contrôle s'opère le plus souvent à l'aide d'un VSR (véhicule de surveillance du réseau) : il s'agit d'un véhicule équipé de « moustaches » qui reniflent les canalisations sur son trajet afin de détecter d'éventuelles fuites de gaz. Pour les lieux inaccessibles en voiture, le contrôle est effectué par un technicien à pied équipé d'un détecteur de méthane. GRDF établit un planning de contrôle en fonction du type de matériaux et de l'âge des canalisations.

Les travaux sur la ville (DT/DICT)

Les entreprises qui projettent d'intervenir sur la voie publique ont l'obligation de faire une demande préalable de DT/DICT (Déclaration de projet de travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès de GRDF. GRDF signale la présence de canalisation(s) sur la zone de travaux afin d'éviter les dommages aux ouvrages.

En 2015, aucun dommage n'a été constaté contre un dommage en 2014.

Les incidents gaz

Mme PAYET rappelle le numéro d'URGENCE SÉCURITÉ GAZ: **0800.47.33.33** – n° vert joignable 24h/24 et 7j/7.

Les ulissiens peuvent contacter un gazier à ce numéro en cas d'incident (odeur de gaz, arrêt de la fourniture ...)

En 2015, les plateformes ont traité 150 appels dont 45 incidents domestiques et 23 fuites.

Un habitant souhaite connaître les causes des 23 fuites signalées sur la plateforme d'Urgence Sécurité Gaz (canalisations vétustes ...) :

Madame PAYET répond qu'il s'agit surtout de manque de gaz, de fuite au domicile des usagers (sans incendie ni explosion) ou sur voie publique (appel pour odeurs de gaz sur la voie publique). Néanmoins, GRDF n'a pas constaté de fuite conséquente.

Mme PAYET précise, qu'en tant que concessionnaire, le périmètre d'intervention de GRDF s'arrête en limite de compteur. De plus, elle rappelle que les flexibles ont une date limite d'utilisation à respecter.

La clientèle dans les zones d'habitation et de Courtabœuf

En 2015, 4498 abonnés ont consommé 56 413 MWh (2014 : 50 125 MWh) dont :

- 3946 clients au tarif T1 (gazinière) ;
- 521 clients au tarif T2 (chauffage et gazinière) ;
- 30 clients au tarif T3 (tertiaire)
- 1 client au tarif T4 (industriel).

Il y a eu 11 nouveaux raccordements en 2015.

Un habitant demande qui est le plus gros consommateur :

M. LACOMBE répond qu'il s'agit de la société Enerlis.

2EME PARTIE – Présentation Lyonnaise des Eaux

Monsieur ERNST signale qu'au moment du renouvellement de la D.S.P en 2010, le système d'alerte fuite et la consommation journalière ont été mis en place. Cependant, encore trop peu d'abonnés demandent à bénéficier de ces services gratuits.

Mme GUERN, chef d'agence à Bures sur Yvette présente le rapport d'activités pour l'année 2015.

Dans le cadre de la D.S.P, la Commune des Ulis a confié, la gestion de son réseau d'eau potable et du service client associé à la Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2022.

M. LORIDANT rappelle que pour l'instant la Commune est propriétaire des réseaux de gaz et d'eau. Néanmoins, si la Communauté Paris-Saclay (CPS) reprend ces compétences, elle deviendra l'interlocuteur des usagers.

En cas de transfert de compétence intervenant avant 2022, un habitant demande si la D.S.P signée avec la Lyonnaise des Eaux pourrait être remise en cause avant sa date d'échéance :

*M. ERSNT précise qu'un paragraphe du contrat de D.S.P prévoit ce cas de figure. Ainsi, en cas de reprise de la compétence, la CPS maintiendra le contrat jusqu'à son échéance ou le dénoncera et une indemnité, dont le calcul est prévu dans la D.S.P, sera due au délégataire.
A ce jour, toutes les villes de la communauté d'agglomération ont signé des DSP avec différents prestataires. A l'échéance de chaque contrat, la CPS basculera chaque contrat sur une délégation unique, organisée par la communauté.*

Le cycle de l'eau sur les Ulis

L'agence de Bures sur Yvette gère les réseaux d'eau potable et tous les ouvrages qui apportent la pression.

- Le réseau d'eau potable

La ville des Ulis est alimentée par une eau de Seine qui est produite par l'usine de Morsang-sur-Seine qui est relayée par l'usine de Viry-Châtillon. L'eau est transportée dans les réservoirs de Linas puis de Courtabœuf. Elle est ensuite acheminée dans le réseau de distribution de la ville composé de canalisations en fonte ou en polyéthylène.

- Réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement est géré par la Commune des Ulis Les effluents sanitaires sont collectés dans le réseau d'eaux usées (EU) puis transportés jusqu'à la station d'épuration de Valenton (94).

- Réseau d'eaux pluviales

Les eaux pluviales sont collectées puis rejetées sur une ligne de partage des eaux entre l'Yvette et la Salmouille.

Le service clientèle

La mission de la Lyonnaise des Eaux est :

- d'assurer la continuité du service 24h/24 avec une eau d'une qualité irréprochable et à la bonne pression ;
- de mettre en place une relation clientèle conforme aux attentes et en toute transparence ;
- de faire bénéficier les abonnés d'innovations technologiques.

Ainsi la Commune des Ulis a fait le choix de développer la télé-relève. Le délégataire équipe les compteurs principaux à l'entrée des immeubles et de chaque habitation des Ulis et non les compteurs divisionnaires des logements. Ces compteurs principaux, équipés d'une tête émettrice, tournent par impulsions mécaniques lorsque l'eau passe. Les impulsions sont relevées toutes les 6 heures et transmises chaque jour à un serveur.

Les abonnés ont accès par internet à la consommation quotidienne de leur compteur.

De plus, chaque abonné peut paramétrer un seuil d'alerte. En cas de dépassement, une alerte est envoyée à l'abonné. En cas d'absence, l'abonné peut également créer une alerte et transmettre cette alerte par SMS ou mail.

Ces alertes permettent une meilleure maîtrise de la consommation avec une facturation au réel.

Chaque abonné peut bénéficier de ce service gratuit en s'inscrivant sur le site internet de la Lyonnaise des Eaux à l'aide de sa référence client et de son matricule compteur.

Adresse : www.toutsurmoneau.fr

Un habitant demande s'il existe une différence entre la télé-relève et la radio-relève :

Mme GUERN indique qu'il y a une différence de système technologique.

La télé-relève fonctionne avec des ondes radio longues de 169Mhz, avec une relève à distance lue via internet par l'usager.

La radio-relève utilise des ondes plus courtes. Ainsi, il faut passer dans la rue avec un capteur pour détecter les consommations. Ce système ne permet pas de connaître la consommation réelle au quotidien mais une fois par an, lors de la relève.

M. ERNST précise que l'économie des postes des techniciens qui relevaient les compteurs a permis de baisser le prix de l'eau aux Ulis, qui est ainsi passé à 89,3 centimes/m³ (hors abonnement et taxes) en 2010. Ainsi, l'investissement fait avec la mise en place des compteurs de télé-relève a permis de baisser durablement les frais de fonctionnement donc le prix de l'eau potable payé par l'usager.

Mme GUERN ajoute que le prix de l'eau aux Ulis est le plus bas de l'agglomération Paris Saclay

Un habitant demande si, en tant que copropriétaire d'un immeuble, il peut avoir accès aux données de la plateforme de télé-relève de la copropriété :

Mme GUERN indique qu'il y a un abonné par compteur qui a les identifiants de connexion au site internet de télé-relève. Dans le cas d'une copropriété, il s'agit souvent du syndic. Par la suite, il appartient au syndic de gérer la diffusion des informations aux copropriétaires.

La crue de Seine du 31 mai 2016

La préfecture de police procède régulièrement à des exercices de simulation de crue. En mars dernier a eu lieu un grand exercice à l'échelle régionale, appelé exercice SEQUANA, piloté par la préfecture de Paris, pour mettre en animation l'ensemble des acteurs eau, assainissement, armée et établissements médicaux. Une crue de la Seine comparable à celle de 1910 a été simulée afin de définir les actions à mener à chaque étape de la montée de la crue.

Le 31 mai 2016, la Seine a été en crue et une cellule de crise a été mise en place par la Lyonnaise des Eaux afin de sauvegarder l'alimentation en eau potable. Le plus gros risque était que l'usine de Morsang-sur-Seine soit noyée : il y a 10 ans, les installations électriques de l'usine ont été relevées afin de pouvoir faire face à une crue équivalente à celle de 1910 + 1 mètre.

Le 1^{er} juin dernier, ERDF a informé la Lyonnaise des Eaux que l'alimentation électrique de l'usine n'était plus garantie. Aussi, la Lyonnaise des Eaux a rapatrié sept groupes électrogènes d'Allemagne qui ont alimenté l'usine de Morsang-sur-Seine jusqu'au 8 juin. Il n'y a eu aucun impact sur la production d'eau.

La crue n'a également eu aucune conséquence sur la distribution d'eau potable : L'ARS (Agence Régionale de Santé) a effectué des contrôles de qualité de l'eau et cette dernière est restée potable durant l'épisode de crue.

La qualité de l'eau

En 2015, 92.000 paramètres ont été analysés par l'ARS et 28.000 par la Lyonnaise des Eaux soit un total de 120.000 analyses. Depuis 8 ans, aucune non-conformité n'a été constatée sur tout le sud Ile-de-France.

L'inventaire du patrimoine

Le réseau de la Commune des Ulis est composé de 36.065 mètres de canalisations pour 1630 compteurs principaux. On comptabilise 1734 branchements et 398 vannes.

La consommation 2015 de la ville est de 1 395 000 m³.

M. ERNST précise que la consommation a fortement baissé depuis plusieurs années.

Le rendement de réseau est le ratio entre les quantités d'eau facturées sur les quantités d'eau entrant aux Ulis. La différence entre ces deux volumes provient des fuites, des consommations d'eau des poteaux-incendie (qui n'ont pas de comptage), etc. Le rendement réseau francilien est de 85,8%.

Il est à noter qu'en l'absence de compteur à l'entrée de ville, la Lyonnaise des Eaux ne peut pas calculer ce ratio sur le seul territoire communal.

La présentation de la facture Lyonnaise des Eaux

La Lyonnaise des eaux a l'obligation de préciser la part de chaque organisme perceuteur pour une meilleure transparence.

La facture d'eau potable se présente comme suit :

Part eau potable : 37%
- part Lyonnaise des Eaux - part AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)
Part assainissement 43%
- Part Les Ulis (réseau d'assainissement sur la ville) - Part SIAVHY (réseau d'assainissement vers la station de Valenton) - Part SIAAP (station de Valenton) - Part Lyonnaise sur SIAVHY (Lyonnaise des Eaux délégataire du SIAVHY)
Organismes publics 20%
- Part AESN lutte contre pollution et modernisation des réseaux de collecte

M. ERNST indique que la Commune des Ulis a bénéficié de la subvention de l'AESN pour la modernisation des réseaux des Avelines, des Bergères, de La Chataigneraie, et des Amonts.

M. LORIDANT souligne que le coût de l'eau ne représente que 37% de la facture. Le reste est constitué de taxes. Il précise également que le taux de la taxe assainissement est inchangé depuis 15 ans. Cette taxe permet à la Commune des Ulis d'accumuler des réserves pour les futurs travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la ville.

Un habitant demande quel dossier de demande de dégrèvement peut-on transmettre en cas de fuite après compteur général :

Mme GUERN présente les 2 dispositifs de remboursement (il s'agit du même dispositif mais qui a 2 leviers : eau et assainissement) :

1- *Les dégrèvements pour fuite après compteur encadrés par la loi Warsmann de 2012. Deux conditions doivent être remplies : la fuite ne doit pas être associée à la dégradation d'un appareil électroménager et elle doit être réparée sous un mois.*

Aussi, après avoir fait intervenir un plombier, il faut envoyer sa demande avec un justificatif de réparation au centre clientèle de la Lyonnaise des Eaux situé à Moissy Cramayel.

Si la demande est éligible au dispositif Warsmann, les mètres-cube surconsommés, à hauteur de deux fois la consommation annuelle, sont remboursés.

2- *La part d'assainissement peut être remboursée si cette eau a coulé dans le réseau d'eaux pluviales ou en terre.*

A l'échelle de l'Ile-de-France Sud, 700.000 m³ d'eau ont été dégrévés en 2015.

Le coût de l'eau froide

En 2015, le tarif est de 3,80 €/m³ TTC soit 1,25 €TTC par jour et pour 4 personnes.

Il y a 2 raisons à cela :

- La télé-relève qui permet une meilleure maîtrise de la consommation ;
- Le réseau de la ville des Ulis est très dense : il y a très peu de linéaire de réseaux pour beaucoup de consommation. Ainsi, l'investissement fait sur le patrimoine rapporté au nombre de mètres-cubes est faible.

Un habitant demande quelle protection est apportée sur l'usine de Morsang-sur-Seine :

Mme GUERN indique que la préfecture de police a classé les usines de Seine, le centre de télé-

contrôle de la Lyonnaise des Eaux et les réservoirs de tête en PIV (point d'importance vitale). Ainsi, en cas de risque terroriste, l'armée doit être dépêchée sur ces sites. De plus, le centre de

télé-contrôle est sécurisé avec double-sas et autonomie électrique.

En outre, la Lyonnaise des Eaux a une obligation d'hyper-sécurisation des réservoirs.

Enfin, des capteurs de chlore sont installés sur tout le réseau d'eau potable et permettent un suivi

en temps réel.

L'habitant demande si en cas d'anomalie, la Lyonnaise des Eaux coupe la distribution d'eau potable et en informe le public ou si aucune information n'est transmise au public pour éviter les paniques :

Mme GUERN indique que tous les prélèvements effectués en temps réel sur la journée sont transmis automatiquement à l'ARS. L'ARS est l'instance publique de contrôle qui va donner l'ordre d'arrêter la distribution d'eau. A titre d'exemple, la semaine dernière, dans le cadre des inondations, l'eau de la Commune de Coulommiers a été décrétée non potable et la distribution a été arrêtée durant 6 jours (forage inexploitable)

Ainsi, dès lors que l'eau n'est plus potable, la Lyonnaise des Eaux stoppe la distribution, confine les réservoirs. De plus, des palettes d'eau sont stockées pour faire face à cette crise.

M. LORIDANT souligne que cette problématique concerne l'ensemble des installations publiques.

Une habitante de la résidence Brumaire souhaite que le plan du réseau de la sous-station B8 soit transmis au nouveau prestataire du réseau secondaire :

M. ERNST répond que la Commune ne possède pas le plan du réseau secondaire. Ce dernier est normalement possession de la copropriété.

M. DEROEUX, Enerlis puis M. SOULA, Energie & Service, présentent respectivement le rapport d'activités sur le réseau primaire pour la saison de chauffe du 1er janvier au 31 décembre 2015 et une synthèse des principaux résultats énergétiques et économiques de cette saison.

Le réseau de chauffage urbain

Le réseau de chauffage urbain a été construit en 1970.

M. LORIDANT précise qu'au 1^{er} juillet 2013, l'affermage a été remplacé par une D.S.P qui prend fin au 31/12/2035. Ainsi, dans le cadre de cette D.S.P, la Commune remet le réseau au délégataire qui en a la gestion. Le budget annexe chauffage urbain de la ville est donc supprimé depuis 2014.

Il y a deux réseaux de chauffage distincts:

- Le réseau haute température qui alimente 85 sous-stations (réseau primaire) ;
- Le réseau basse température pour la production de l'eau chaude sanitaire et du chauffage qui alimente les bâtiments de la ville (réseau secondaire).

Les missions d'Enerlis

La Commune a délégué à Enerlis la responsabilité de la fourniture de chaleur sur l'ensemble de la ville des Ulis. Ainsi, le délégataire doit :

- Fournir l'énergie nécessaire au développement de la ville ;
- Apporter des alternatives aux énergies fossiles ;
- Lutter contre le réchauffement climatique en diminuant les émissions de CO₂ ;
- Donner une place importante à la gestion des risques en matière de santé, de sécurité, et sur les aspects sanitaires.

M. LORIDANT ajoute qu'il y a eu une continuité des équipes municipales dans le choix de la diversification des sources d'énergie (gaz, biomasse, UIOM, cogénération) afin de ne pas dépendre d'une seule source et de privilégier les énergies renouvelables.

Le périmètre de la D.S.P

Dans une sous-station, Enerlis est uniquement responsable des équipements du réseau primaire, échangeur inclus. Enerlis fournit une chaleur adaptée en fonction de la température extérieure à l'échangeur qui transmet une température plus faible pour la production de l'eau chaude sanitaire et du chauffage alimentant les bâtiments ou les sous-stations connexes.

M. ERNST rappelle que les sous-stations sont des biens privés mis à la disposition de la ville donc de son délégataire. Il y a deux réseaux qui ne communiquent pas :

- le réseau primaire à une température comprise entre 100°C et 145°C qui est public.
- le réseau secondaire à une température comprise entre 70°C et 90°C qui est privé et qui alimente les radiateurs, l'eau chaude.

Il y a une séparation hydraulique entre ces deux réseaux au niveau de l'échangeur.

Il ajoute que l'entretien et les réparations sur le réseau secondaire sont à la charge des gestionnaires des sous-stations (copropriétaires, bailleurs).

M. LORIDANT confirme que l'eau chauffée par la chaufferie n'arrive pas directement dans les tuyaux des ulisiens.

Un habitant demande qui est propriétaire du ballon qui produit l'eau chaude sanitaire situé au niveau de la sous-station :

M. DEROEUX répond que ce dernier appartient à la ville ce qui implique qu'il est sous la responsabilité d'Enerlis.

Les sous-stations étant chaînées les unes aux autres, l'habitant demande s'il n'y a pas de perte de calories d'une sous-station à l'autre :

M. DEROEUX répond qu'avec un réseau de 13500 m de caniveau de chauffage (soit 27 km de tuyaux) il y a forcément des déperditions de chaleur sous la chaussée. Néanmoins, les sous-stations sont toutes différentes avec des moyens de chauffages en fin de circuit secondaire (radiateur, convecteur, panneaux au sol), un nombre de logements desservis et un régime de température différents. C'est pourquoi chaque sous-station a un mode de fonctionnement qui lui est propre.

M. ERNST ajoute que bien que les sous-stations ne soient pas toutes identiques au niveau des caractéristiques des installations secondaires, la production s'adapte en tenant compte de ces pertes de réseau sous les routes. Dans chaque sous-station, il y a des compteurs d'énergie et des thermomètres qui sont vérifiés périodiquement. Ainsi en vertu du contrat de D.S.P, la ville est en droit d'appliquer des pénalités à Enerlis si à un moment donné, la température n'est pas atteinte en sous-station.

A titre d'exemple, suite à la rupture de canalisation sur le réseau principal de chaleur constatée au niveau du marché en mai dernier, la ville appliquera des pénalités pour non continuité de la distribution de chaleur.

La répartition des sources d'énergie

Depuis 2014, la part d'achat de chaleur auprès de l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) a permis de dépasser le seuil de 50% d'ENR&R (énergies renouvelables ou de récupération) et ainsi de bénéficier d'une TVA à taux réduit (5,5%).

En 2015, la répartition des sources de chaleur était la suivante :

- Chaleur issue de l'UIOM : 53%
- Chaleur issue de la chaudière gaz : 37%
- Chaleur issue de la cogénération : 10%

Cette même année, Enerlis a réalisé les travaux de construction d'une chaufferie biomasse de 10MW qui a été officiellement mise en service le 1^{er} janvier 2016. Cette dernière viendra porter la part d'ENR&R dans le mix énergétique à 65% en 2016 de la chaleur délivrée aux ulissiens.

En outre, selon les termes de la D.S.P, il a été décidé que la filière de fourniture de bois nécessaire au fonctionnement de la biomasse serait respectueuse de l'environnement. Ainsi le bois est collecté à moins de 100 km de la centrale. De plus, il provient à 80% de chantiers forestiers et à 20% de bois de recyclage (bois d'élagage, de voirie).

Un habitant propose qu'Enerlis s'approvisionne avec le bois de coupe du Parc Nord :

M. LORIDANT indique que, l'année dernière, le bois de coupe du Parc Nord n'a représenté que 40 stères qui ont été vendues aux ulissiens à un prix légèrement inférieur au marché.

La politique environnementale

La chaufferie biomasse s'inscrit dans une démarche de développement durable :

- Elle a un bilan carbone neutre ;
- La mise en place de la filière bois permet de valoriser et de contribuer à un meilleur entretien des forêts et des espaces verts ;
- La filière biomasse est source de création d'emplois locaux (filiale bois, maintenance de la chaufferie...).

Enerlis a également fait des progrès en matière de gestion des déchets. Ainsi les palettes, les cendres et les sacs sont recyclés ou revalorisés.

La consommation d'eau

La consommation d'eau sur réseau est le volume d'eau qui entre dans le circuit pour pallier aux fuites de réseau. En 2005 cette consommation était de plus de 30.000 m³. En 2015, elle a été ramenée à 12.000 m³ d'appoint.

Ce résultat est principalement le fruit de recherches de fuite par thermographie et de travaux de rénovation du réseau. En l'occurrence, Enerlis profite des travaux de voirie engagés par la ville pour effectuer des sondages et examiner l'état du réseau.

Un habitant demande si Enerlis peut expliquer les pics de consommation constatés en 2013 et 2014 (15.000 m³) :

M. DEROEUX suppose que les travaux importants et les essais menés sur la centrale ont pu avoir pour conséquence des appoints d'eau plus importants.

L'amélioration de la performance

Enerlis rénove les productions d'eau chaude sanitaire au niveau des sous-stations: 30 d'entre-elles ont d'ores et déjà été équipées. Enerlis met également en place des matelas isolants souples et scratchables permettant :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique avec une baisse des pertes thermiques après compteur ;
- Un démontage facilité pour la maintenance ;
- La sécurisation des espaces de travail pour les opérateurs ;
- Une baisse notable de la température à l'intérieur des sous-stations.

Enfin, depuis 2013 Enerlis s'est engagé dans un programme de télégestion avec le changement de la totalité des compteurs d'énergie et l'ajout de sondes. De plus, au travers du remplacement de toutes les armoires côté réseau primaire, Enerlis a installé des box internet dans les sous-stations rénovées pour permettre une remontée d'informations au niveau du suivi d'exploitation (index compteurs, débit, température ambiante, niveau d'eau ...).

M. LORIDANT rappelle qu'avec le contrat d'affermage avant 2013, les risques et bénéfices étaient partagés entre la ville et le délégataire. Depuis la signature de la D.S.P, l'entreprise délégataire assume les risques et rend des comptes à la ville.

Par ailleurs, depuis longtemps la ville s'est dotée d'un cabinet d'expertise, Energie & Service, pour contrôler les aspects techniques et la facturation de la D.S.P de chauffage urbain.

Un habitant déclare que depuis 2 ans il constate un différé, pouvant aller de 10 à 12 jours, entre l'envoi de l'ordre d'interruption du chauffage au syndic et l'arrêt effectif de chauffe :

M. LACOMBE précise que les arrêts de chauffage ne sont pas réalisés par le délégataire mais le prestataire en charge du réseau secondaire.

M. LORIDANT ajoute qu'il s'agit d'un rapport client-fournisseur, et M. ERNST conclut en rappelant qu'il s'agit d'une affaire de droit privé.

Un habitant demande qui règle le fonctionnement de la sous-station durant ce différé :

M. ERNST explique que 365 jours par an, Enerlis a l'obligation d'envoyer de la chaleur dans les sous-stations pour la fourniture d'eau chaude sanitaire. Ainsi, Enerlis n'est en rien concerné par la mise en route ou l'arrêt d'une sous-station pour la production du chauffage. Ces prestations sont payées par le gestionnaire de la sous-station (bailleur, copropriété) à son prestataire.

Une copropriétaire déplore le manque de transparence concernant le signalement des dysfonctionnements des échanges de chaleur au niveau de la sous-station B8 :

M. ERNST déclare que chaque année, la ville demande à son bureau d'étude de vérifier ses installations primaires mais également les installations secondaires bien que cela ne fasse pas partie de ses obligations. Ainsi, la Direction des services techniques envoie tous les ans un courrier aux gestionnaires des sous-stations accompagné du rapport sur les dysfonctionnements constatés sur le primaire et le secondaire.

M. ERNST rappelle que la démarche de la ville n'est pas une obligation et que ces contrôles doivent être effectués par les prestataires des réseaux secondaires.

M. LE BRESTEC (Energie et Service) confirme que depuis 2008, à chaque contrôle du réseau primaire dans une sous-station, Energie & Service relève également les éventuelles anomalies (constatées lors de sa visite) sur le réseau secondaire et envoie une fiche à la ville. Cette dernière est envoyée au gestionnaire de la sous-station afin qu'il se retourne vers son prestataire qui aura à charge de mettre en œuvre les mesures correctives.

M. LE BRESTEC conclut en ajoutant que le devoir de conseil est obligatoire pour tout prestataire qui entre dans une sous-station.

M. LORIDANT ajoute qu'il y a une totale transparence des services municipaux et des prestataires de la ville à l'égard des usiliens, et ce afin de faire bénéficier aux habitants du chauffage urbain le moins cher possible.

Un habitant demande si des pénalités sont versées en cas de rupture de fourniture de chaleur :

M. ERNST répond qu'effectivement des pénalités sont versées par Enerlis à la ville en cas de rupture de la fourniture de chaleur.

En cas de coupure, l'habitant demande si les usagers sont remboursés :

M. ERNST rappelle tout d'abord qu'en cas de coupure les usagers ne paient pas de chauffage car il n'y a pas de distribution. De plus, des pénalités sont appliquées à ENERLIS, et viennent en déduction de la facture aux abonnés.

Un habitant interpelle la ville sur les nombreuses coupures de chauffage et d'eau chaude subies récemment par certains quartiers :

M. ERNST tiens à préciser que ces coupures ne concernent pas forcément le réseau primaire. Ainsi, sur la quinzaine de coupures constatées sur la résidence de la Daunière en 2015, une seule concernait le réseau primaire.

L'habitant souhaite connaître la répartition des équipements dans la sous-station B8 entre le primaire et le secondaire :

M. LE BRESTEC répond que cette répartition est clairement stipulée sur la police d'abonnement avec une limite de prestation.

Pour clore ce point, M. ERNST propose qu'une réunion soit programmée sur place entre Enerlis et le syndicat des copropriétaires de la résidence Brumaire.

Cette proposition est refusée par le syndicat des copropriétaires.

Un ulissien souhaite qu'Enerlis améliore sa communication en cas de dysfonctionnement au niveau de la centrale de chauffe :

M. LACOMBE précise que les manques de fourniture sont rarement liés à des problèmes de production mais découlent plutôt de problèmes de fuites imprévisibles ou des soucis sur les réseaux secondaires.

De plus, M. DEROEUX annonce qu'un portail internet sera mis en service début septembre et accessible à tous les gestionnaires. Ce portail, qui sera présenté lors de la journée porte ouverte de la chaufferie en octobre prochain, permettra d'avoir notamment accès à la consommation, à la facturation, à la police d'abonnement, aux informations sur les incidents réseaux.

M. SOULA présente le rapport 2015 d'Energie & Service sur les aspects énergétiques et économiques.

L'évolution du périmètre des abonnés

Deux nouveaux raccordements ont été opérés en 2015 :

- Le raccordement de la mosquée des Ulis à une nouvelle sous-station (V6) ;
- Le raccordement à une sous-station existante (T3) des immeubles d'habitations des ilots K1 et K2/K3.

Désormais la ville compte 106 abonnés en 2015.

La synthèse énergétique

Sur l'année 2015, on a enregistré une rigueur climatique de 2109 DJU (degré jour unifié). Ainsi la froideur a augmenté de 8,5% par rapport à l'année 2014. Néanmoins la rigueur climatique reste en dessous de la moyenne trentenaire 1981-2010 qui s'établit à 2383 DJU.

En 2014, la chaleur provient de l'UIOM (Usine d'incinération des Ordures Ménagères), du gaz chaudière et d'un peu de fioul.

En 2015, la chaleur provient de l'UIOM, du gaz cogénération (novembre-décembre), du gaz chaudière et d'un peu de biomasse (0,2%).

L'énergie produite, enregistrée au niveau du compteur de sortie de la centrale, est de 146.629 MWh contre 142.924 MWh en 2014.

L'énergie vendue, enregistrée au niveau des compteurs des sous-stations des abonnés, est de 136.146 MWh contre 134.625 MWh en 2014, soit une augmentation de 1%.

Si on compare cette augmentation avec celle de la rigueur climatique, on constate une amélioration globale de la performance énergétique.

La consommation d'eau chaude sanitaire a baissé de 2% depuis 2014.

Il est noté que les parts de la cogénération et de la biomasse sont amenées à augmenter l'année prochaine. En effet, la cogénération n'a fonctionné que 2 mois en 2015 contre 5 mois en temps

normal (de novembre à mars). En outre, la centrale biomasse n'a été officiellement mise en service qu'au 1^{er} janvier 2016.

La synthèse économique

La structure de facturation est la suivante :

La redevance R1 est l'énergie facturée en euros/MWh.

La redevance R2, proportionnelle aux KW souscrits, est divisée en sous-postes :

- Le poste R2-1 correspond à l'électricité consommée par la chaufferie ;
- Le poste R2-2 correspond à l'entretien des installations ;
- Le poste R2-3 correspond au gros entretien et au renouvellement des installations ;
- Le poste R2-4 correspond au remboursement des investissements de 1ers établissements ;
- Le poste R2-4Ulis correspond au troisième tube de la liaison SIOM ;
- Le poste R2-6 correspond à la subvention obtenue sur les investissements réalisés : il s'agit d'un terme négatif.

L'exercice de facturation est du 1^{er} janvier au 31 décembre avec 12 factures réelles, révisées mensuellement.

Une habitante demande si le surcoût lié aux reprises sur les travaux de la liaison SIOM a eu un impact sur le montant du R2-4Ulis :

M. SOULA répond que ces reprises n'ont eu aucun impact sur le prix R2-4Ulis car ce tarif et son mode de révision ont été définis dès l'origine de la D.S.P.

On constate une baisse de -15% du R1 entre 2014 et 2015 dont 10% proviennent d'une diminution du prix de l'énergie et 5% d'une baisse de la consommation facturée. De plus, le coût unitaire R1 avait déjà baissé de -30% depuis l'ancienne D.S.P.

La part du R2 augmente de 11,6% par rapport à 2014. Les R2-4 et le R2-6 ne sont intervenus qu'à compter du 1^{er} juillet 2015.

La part du R1 est de 55% de la facturation contre 45% pour le R2.

La part du R2 a augmenté par rapport à l'ancienne D.S.P. En effet, le R2 correspond aux investissements faits, qui permettent une maîtrise de la consommation donc du R1 avec une optimisation du coût de l'énergie et un gain de TVA.

M. SOULA présente le graphique de l'association AMORCE qui compare les prix de plus de 500 réseaux de chauffage urbain en France : Pour 2014, on constate que le prix du MWh de chauffage aux Ulis est inférieur de 4 € HT par rapport aux autres réseaux à plus de 50% d'ENR&R, et de 6 € HT par rapport aux réseaux toutes énergies confondues. De plus, notre prix du chauffage est resté stable entre 2014 et 2015.

M. ERNST rappelle qu'un des objectifs de la D.S.P était de s'affranchir des énergies fossiles afin de ne pas subir leurs variations de prix et leur taxation croissante. On remarque que notre courbe de prix a tendance à se stabiliser alors que les autres courbes des réseaux AMORCE sont ascendantes. Par conséquent, le réseau de chauffage urbain des Ulis est un des moins chers en Ile-de-France.

M. SOULA conclut en présentant la facturation (R1+R2) d'une résidence de 200 logements. On observe une baisse de -6,5% entre l'ancienne D.S.P et l'exercice 2014 et de -1,8% entre 2014 et 2015.

Un habitant demande comment est ventilée la subvention R2-6 :

M. ERNST indique que la ville a déposé un dossier auprès de l'ADEME et de la Région. Ainsi, la ville a obtenu une subvention de 1,5 millions d'euros sur les 11 millions d'euros qu'a coûtés la construction de la centrale biomasse. La Commune a décidé de faire profiter les abonnés de cette subvention sur toute la durée de la D.S.P. Ainsi chaque année, environ 140.000 € viennent en déduction des R2.

L'habitant précise que les 11 millions de la centrale biomasse nous ont été prêtés à 6% d'intérêts sur 22 ans et demande pourquoi ne pas déduire immédiatement cette subvention du capital :

M. LE BRESTEC précise que le R2-6 (subvention) a la même composante d'intérêt que le R2-4 (remboursement de la centrale biomasse). Le même taux est appliqué.

Cet habitant s'étonne que l'achat de la centrale biomasse (R2-4) soit financé par un emprunt sur 22 ans avec un taux de 6%. Il demande si ce taux peut être renégocié :

M. LE BRESTEC indique qu'au moment de la négociation de la D.S.P, le taux de tous les candidats était compris entre 5,5% et 6,5%. Il ajoute que la municipalité a engagé des échanges avec le délégataire sur ce taux.

M. LORIDANT précise que pour renégocier le taux d'un crédit, il faut que les 2 parties soient en accord. Néanmoins, Enerlis n'a pour l'instant aucun concurrent jusqu'en 2035. Enfin, il ajoute que le taux de 6% était dans la moyenne des taux pratiqués en 2013.

Un habitant déplore qu'entre l'ancienne et la nouvelle D.S.P, le R2 a augmenté :

M. LE BRESTEC indique qu'il est difficile de comparer le P2 (ancienne D.S.P) du R2 (nouvelle D.S.P) car les technologies utilisées sont très différentes entre le fonctionnement d'une centrale gaz classique et d'une centrale biomasse qui nécessite plus de moyen humains.

Un habitant demande si les avoirs de la cogénération sont pris en compte dans les tableaux présentés par Energie & Service :

M. SOULA indique que la remise cogénération vient en déduction du R1.

Un habitant demande quelle sera la part de R2-4 pour l'année 2016 :

M. SOULA indique que le R2-4 n'a été facturé que pour une période de 6 mois en 2015. C'est pourquoi ce terme, ainsi que le R2-6, vont doubler en 2016.

Un habitant demande la date de fin de remboursement du 3^{ème} tube de la liaison SIOM (R2-4Ulis) :

M. SOULA indique que ce remboursement est prévu sur toute la durée de la D.S.P.

M. ERNST rappelle que les surcoûts consécutifs aux reprises font l'objet d'un contentieux entre le SIOM et le constructeur et ne concernent pas la ville. Les assureurs prennent en charge les malfaçons réalisées sur le caniveau de chauffage. Le réseau fonctionne désormais correctement. Enfin, l'engazonnement au niveau de la Queue d'Oiseau est prévu à partir de la semaine prochaine.

Un copropriétaire du Bois du Roi indique que son logement 4 pièces lui coûte 500 € par trimestre alors que le chauffage d'une maison coûte en moyenne de 1000 à 1200 € par an. En outre, il demande la clef de la sous-station afin de vérifier les compteurs de chauffage :

M. LORIDANT indique qu'il ne s'agit pas de facture de chauffage mais de provision de charges de copropriété. Enerlis ne facture pas de chauffage R1 en été.

M. ERNST propose à l'habitant de transmettre ses factures de chauffage pour analyse et il rappelle que les sous-stations de chauffage sont des biens privés dont les copropriétés ont les clefs.

M. LORIDANT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôt la réunion à 22H36.

Les documents diffusés ce soir ainsi que le compte rendu de cette rencontre seront mis prochainement sur le site de la ville.